

Madame, Monsieur,

Mis en place par le ministère, afin de favoriser la pratique sportive des jeunes dans les clubs sportifs, le Pass'Sport est reconduit pour cette nouvelle saison sportive 2023-2024.

Pour rappel, cette aide consiste en une déduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club (adhésion et/ou licence), prise entre le 1er juin et le 31 décembre 2023. Elle est ouverte à près de 6,7 millions de jeunes bénéficiaires. Sont concernés :

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;*
- Les jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;*
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;*
- Les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.*

Lors de la saison sportive 2022/2023, près de 30 000 jeunes ont bénéficié du Pass'Sport dans le département de la sa Seine Maritime. Bien que déjà important, ce chiffre ne représente pourtant que 21,6% de l'ensemble des seino-marins éligibles à cette aide.

En cette rentrée placée sous le signe de l'olympisme et du paralympisme, il est essentiel qu'un maximum de nos jeunes concitoyens puissent aller vers une pratique sportive encadrée et régulière. Au delà du symbole fort représenté par l'organisation en France des prochains jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le renforcement de la pratique sportive dans le pays des enfants, adolescents et jeunes adultes constitue un véritable enjeu de santé publique.

Aussi, il est primordial que l'existence de cette aide (cumulable avec d'autres aides telles que par exemple l'aide "pass' jeunes 76" du conseil départemental) puisse être portée à la connaissance de tous les publics éligibles. Les différents forum des associations, organisés habituellement lors des deux premiers week-end du mois de septembre, constituent en ce sens un canal de communication majeur.

De nombreux supports de communication (affiches, flyers, vignettes, etc.) sont téléchargeables en version dématérialisée sur le site gouvernemental dédié au Pass' Sport :

<https://www.pass.sports.gouv.fr/ressources-et-relais-dinformatons/les-outils-de-communication-mis-a-disposition-par-le-ministere-des-sports-et-de-jop/>

Si besoin, le Service Départemental à la Jeunesse, à la l'Engagement et aux Sports (SDJES) peut mettre à votre disposition plusieurs dizaines de flyers et d'affiches imprimés, en prévision des forum des associations programmés sur vos territoires. Pour ce faire, nous vous remercions de revenir vers nous par mail, en nous indiquant le volume de stock souhaité et l'adresse postale d'envoi.

Le SDJES et le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Seine-Maritime restent à votre disposition et à la disposition des clubs pour tous renseignements complémentaires.

- *CDOS Seine-Maritime 02 35 73 28 88 - seinemaritime@franceolympique.com*
- *SDJES Seine Maritime 02 35 08 97 04 - sdjes76-sport@ac-normandie.fr*

- *DRAJES Normandie 07 77 32 61 88 - drajes-pass-sport@ac-normandie.fr*

Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet académique : <https://www.ac-normandie.fr/pass-sport-20232024-128129>

Nous vous remercions par avance pour la promotion du dispositif que vous pourrez assurer sur vos territoires.

Bien cordialement,